



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/14

Date de convocation : 28 mars 2024

Objet : Crédits de paiement – APCP –
Opération Traversée de Dommartin

Date d'affichage : 28 mars 2024

Date de réunion : 11 avril 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 11 avril à 19h11, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas (à partir de 20h21), M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel (à partir de 19h16), Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. PAIN Philippe (à partir de 20h14), M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme BEURRIER Aline, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART

Étaient absents : M. ECOCHARD Nicolas (jusqu'à 20h20), M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h15) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h13)

Mme ONOFRE Lia est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-01 au budget de la commune 2024

La commune a décidé de faire des travaux sur la traversée du bourg de la commune déléguée de Dommartin : travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux secs et modernisation de l'éclairage public.

Pour ce faire, est prévue la création d'une autorisation de programme N°2024-01 au budget de la commune pour une enveloppe globale de 575 952 € répartie comme suit :

	CP 2024	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	172 752 € TTC	403 200 € TTC	575 952 € TTC

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2024 sont de 172 752 €.

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » n°4 du 26/03/2024,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits de la réalisation des travaux de la traversée de Dommartin,

Le Maire entendu,

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240411-2024-14-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

- créer l'autorisation de programme N°2024-01 au budget de la commune;
- prendre acte de la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

	CP 2024	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	172 752 € TTC	403 200 € TTC	575 952 € TTC

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2024 sont de 172 752 €.

Fait et délibéré en mairie,

Le 11/04/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

